

✓ Positionnement de l'inspection des installations classées sur les dossiers MORONI en cours

N° S3IC	Commune(s)	Objet	Position
0057.02691	Athis	<p>Dossier concernant la modification du site de la carrière « Le Chemin des Postes » sur la commune d'Athis. Il s'agit d'un projet de modification de la remise en état avec pour projet le remblayage total du plan d'eau issu de l'extraction.</p> <p><u>Situation :</u></p> <p>Une demande de modification non substantielle a été déposée par la société Moroni le 24/10/2019.</p>	<p>Au regard des modifications proposées, la modification <u>ne peut être considérée comme non substantielle.</u></p> <p><u>Complément attendu :</u></p> <p>Le dossier doit être complété par une demande de cas par cas à adresser à la DDT.</p> <p>Le dossier de porter à connaissance devra être revu et complété en fonction des résultats de la consultation liés à cette procédure (étude d'incidence à minima).</p> <p>D'ores et déjà, l'inspection des installations classées souligne que, sur le fond, le dossier devra être complété par une étude de modélisation hydraulique des crues de la Marne pour étudier les conditions d'écoulement des eaux sur ce site. L'étude comprendra une analyse du bilan compensatoire des volumes disponibles à la zone d'expansion des eaux en crue par rapport à ceux soustraits à tout moment de l'exploitation pour démontrer la neutralité hydraulique du projet pour différents niveaux d'inondation jusqu'à la crue de référence.</p>
0057.02881	Cloyes Norrois Moncetz- l'Abbaye	<p>Projet de renouvellement des parcelles autorisées avec extension sur 2 parcelles adjacentes aux sites 4 et 6 pour une superficie globale &lt; 25 ha pour les sites.</p> <p>Le dossier comporte une modification du projet de remise en état du site</p> <p>Demande de cas par cas d'août 2019.</p>	<p>L'inspection s'oriente vers une modification notable et non substantielle de l'autorisation environnementale.</p> <p>Le dossier de cas par cas doit être complété par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'étude hydrogéologique rectifiée (celle transmise comporte des incohérences)</li> <li>- un détail des mesures techniques d'évitement et de réduction mises en place sur le site pour maîtriser l'impact du projet (en termes d'hydraulique/hydrogéologique notamment),</li> </ul> <p>Le dossier de porter à connaissance sera ensuite déposé avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les éléments du dossier cas par cas rectifiés</li> <li>- un plan de phasage actualisé,</li> <li>- la superficie autorisée et exploitable de chaque parcelle de la carrière</li> <li>- la conformité avec les schémas (SDAGE, SDC..).</li> </ul>

N° S3IC	Commune(s)	Objet	Position
<b>0057.02945</b>	Isle-sur-Marne	La société Moroni a déposé un dossier de demande de modification de l'état final pour les sites B « Les Grosses Terres » et C « Le Pommerot ». L'objectif est de procéder au remblayage de l'intégralité des parcelles.	<p>Au regard des modifications proposées, la modification <u>ne peut être considérée comme non substantielle</u>.</p> <p>Une demande de cas par cas doit être déposée.</p> <p>Un dossier de porter à connaissance devra être revu et complété en fonction des résultats de la consultation liés à cette procédure (étude d'incidence à minima).</p>
<b>0057.02851</b>	Moncetz-l'Abbaye	<p>Cessation partielle site D Moncetz L'Abbaye</p> <p>Dépôt d'un dossier de cessation d'activité le 09/12/2019 avec demande modification de la remise en état – projet remblayage total.</p>	<p>Au regard du contexte local, la modification apparaît notable mais pas substantielle.</p> <p>L'analyse du dossier se poursuit. Des compléments pourront être demandés dans le cadre du traitement de ce dossier.</p>